

Quelques amis bienveillants ne se gênent pas pour lui prophétiser un échec certain. Il est trop bon avocat pour être du bois dont on fait les hommes politiques. Son premier discours, prononcé à l'occasion de la vente du chemin de fer du Nord, donna le démenti aux faux prophètes. Ce discours lui conquist une des premières places au conseil et lui valut un ascendant incontestable. Il s'était élevé par la force du raisonnement, la logique des faits accumulés, au rang des hommes de gouvernement de premier ordre. Ce discours témoignait d'une connaissance étendue du droit administratif et des véritables principes qui doivent inspirer notre politique provinciale.

C'est en 1884 qu'il entre au sénat. Il étudie les fonctions que cette assemblée pourrait remplir dans nos institutions. À son point de vue, elle devrait agrandir sa sphère d'action, et donner à ses travaux une importance qui fermerait la bouche à ses détracteurs. Pourquoi le sénat ne scruterait-il pas d'un œil plus sévère l'ensemble de l'œuvre des communes ? Il n'est que trop vrai, malheureusement, que, dans la précipitation du travail de la chambre populaire, l'empiètement du pouvoir central sur les pouvoirs des provinces se montre à chaque instant. Ces violations de la constitution échappent à l'attention jusqu'au jour où l'application d'un article abusif de la loi en révèle l'existence. C'est ainsi qu'il comprenait la principale attribution du sénat ; toujours il vit en notre premier corps législatif un tribunal de révision dont la vigilance devait sans cesse être en éveil. Aussi, tant qu'il en fit partie, il ne cessa d'examiner avec une sollicitude patriotique les lois des communes pour les enfermer dans les limites de la constitution.

Il affectionnait ce travail qui s'adaptait si bien à ses aptitudes spéciales. Il y prenait goût davantage tous les jours, lorsque le gouvernement vint l'arracher à sa profession et à la vie politique pour lui donner la succession de Sir A. Dorion, nous devrions dire *pour le forcer à l'accepter*, et ceux qui ont vu M. Lacoste au moment de sa nomination diront que notre expression est appropriée. Ce fut avec un serrement de cœur qu'il dit adieu à son bureau d'avocat, qu'il aimait tant. Jamais juge ne monta les degrés du tribunal avec autant de répugnance, et jamais honneur n'offrit moins de séduction à celui que tout le monde en jugeait digne.

Sir Alexandre Lacoste est arrivé à la magistrature suprême de notre province comparativement jeune ; tous les justiciables s'applau-